

LEXIQUE

Armature : Matière textile, tissée ou non, destinée à être marouflée dans un revêtement d'imperméabilité, afin de lui conférer une meilleure répartition des contraintes.

Cloquage : Gonflement partiel d'un revêtement provoqué par une perte d'adhérence avec le support ou entre les différentes couches

Entoilage : Mise en place d'une armature dans une couche de revêtement encore frais avec pénétration de celui-ci dans l'armature.

Faiénçage : Réseau caractéristique d'ouvertures linéaires superficielles du fond, de très faible largeur, se présentant sous la forme d'un dessin géométrique à mailles irrégulières qui s'inscrivent généralement dans un carré n'excédant pas 200 mm de côté. Ce réseau n'intéresse que la laitance superficielle du béton ou la couche superficielle de l'enduit à base de liants hydrauliques.

Fissures : Ouvertures linéaires, au tracé plus ou moins régulier, dont la largeur est comprise entre 0.2 mm et 2 mm.

Fixation des fonds : Application d'une impression pénétrante et fixante sur des supports superficiellement pulvérulents.

Fonds ou subjectile : Support destiné à recevoir le revêtement (il peut se présenter nu ou déjà revêtu).

Galon : Armature tissée ou non, de largeur limitée, incorporée dans un revêtement d'imperméabilité pour des traitements de renfort localisés et linéaires.

Imperméable : Arrête l'eau de ruissellement. Appliquées sur des murs fissurés, les peintures imperméables doivent être également souples.

Lézardes - Crevasses : Fissures dont la largeur dépasse 2 mm.

Marouflage : Enrobage d'une armature dans une couche de revêtement encore frais avec pénétration de celui-ci dans l'armature.

Microfissures : Ouvertures (discontinuités) linéaires dont la largeur est inférieure à 0.2 mm.

Dans le cas d'enduits à base de liants hydrauliques, elles peuvent se présenter sous forme d'un réseau.

Organique : Opposé à minéral. Cette distinction a pour origine le fait que la matière vivante est constituée essentiellement de carbone, hydrogène oxygène et azote. Par extension, les matériaux constitués de ces éléments sont appelés organiques, même s'ils n'ont rien à voir avec le « vivant ».

Les autres sont minéraux. Concrètement, les acryliques, vinyliques, époxy, polyuréthanes sont organiques. Les silicates, les badigeons à la chaux sont minéraux.

Pelage : Variété d'altération caractérisée par des décollements partiels ou totaux d'une ou plusieurs des couches d'un revêtement avec ou sans altération du support.

Pontage : Pose d'un galon de largeur appropriée, au droit de fissures, destiné à répartir les contraintes dans le revêtement d'imperméabilité.

Ragréage : Rebouchage localisé des défauts de surface.

Régulation des fonds : Application d'une impression régulatrice du pouvoir d'absorption sur les supports superficiellement non pulvérulents, non glacés ou non sensibles à la détrempe de l'eau.

Retours techniques : Continuation du revêtement de part et d'autre de la façade traitée, effectuée sur une certaine largeur pour prévenir le contournement du traitement par les infiltrations pouvant provenir des supports adjacents.

Réticulable : Se dit d'un liant capable de former un réseau moléculaire multidimensionnel par réaction chimique. On en parle surtout à propos des produits d'imperméabilité réticulables sous l'effet des U.V. du spectre solaire. La réticulation se traduit par des propriétés mécaniques améliorées.

Revêtement plastique épais (R.P.E.) : Revêtement appliqué au rouleau ou à la taloche, à plus de 2,5 kg/M² et jusqu'à 3 kg/M² (3 à 5 mm d'épaisseur). Il masque le faïençage. Malgré leur appellation, ces produits sont sans souplesse et ne conviennent pas à des supports fissurés. Autrement appelés à tort crépis, enduits.